



Dossier de presse

Ce séminaire s'inscrit dans le processus préparatoire à la COP21 et au 7e Forum mondial de l'eau



Contact presse Onema

Céline Piquier : 01 45 14 88 63 – 06 48 15 33 29 celine.piquier@onema.fr



Fiche 1

POLITIQUE DE L'EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

En juillet 2014, Ségolène Royal, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a rappelé que face au changement climatique, la mise en œuvre de la politique de l'eau devait être accélérée.

Parmi les axes de cette communication ont été rappelées les actions lancées pour concilier politique de l'eau et changement climatique :

1. **Lutter contre le gaspillage** de l'eau dans les réseaux d'eau potable, faciliter la récupération des eaux de pluies ;
2. **Optimiser les moyens des services publics d'eau et d'assainissement** pour améliorer leur efficacité et réduire leurs coûts
3. **Développer les démarches innovantes** et mettre en place des projets de territoire au niveau local pour gérer la quantité de la ressource en eau ;
4. **Lancer un plan national d'action en faveur des zones humides**, qui sont des milieux fortement impactés par le changement climatique tant sur la qualité et la quantité d'eau que sur la diminution de la biodiversité ;
5. **Lutter contre l'imperméabilisation des sols** dans le cadre de la loi Alur (préservation et création des espaces naturels en ville, maîtrise de l'aménagement commercial) ;
6. **Faire du domaine de l'eau un levier pour l'activité économique et la création d'emplois** non délocalisables
7. **Responsabiliser les consommateurs** par une meilleure information et une plus grande transparence sur les coûts

Des moyens financiers sont engagés pour réussir cette politique de reconquête de la qualité et de la gestion économe de l'eau face au changement climatique :

Les Xème programmes des agences de l'eau représentent 13,3 milliards d'euros (2013-2018) : 6,5% de ce budget seront consacrés à la gestion quantitative de la ressource en eau et à l'adaptation du changement climatique et 10,3% à la gestion des milieux aquatiques.

Le budget de l'Onema pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques : 140 millions d'euros en 2014.

Lors du colloque dédié aux **50 ans de la loi sur l'eau**, en octobre 2014, la Ministre a également rappelé que la France a les moyens et les compétences pour être une des premières puissances écologiques. En effet, depuis 1964, la politique publique de l'eau s'est organisée pour à la fois concilier les différents usages de l'eau, maintenir une ressource de qualité et en quantité suffisante, et aussi préserver les milieux aquatiques associés des pressions qu'ils subissent. La directive cadre européenne sur l'eau adoptée en 2000 par les Etats membres européennes et transcrite en droit français dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a été votée pour répondre aux déséquilibres croissants entre disponibilité de la ressource et les besoins et aux dégradations liées à l'impact des activités humaines sur la ressource en eau.

Les actions prioritaires sont aujourd'hui nombreuses pour adapter les territoires au défi du changement climatique et de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Mais des incertitudes persistent. Face à ces incertitudes, il est nécessaire que la politique publique de l'eau se fonde à l'échelon national, bassin et local sur les connaissances scientifique à disposition.

Pour 2015, la France a déclaré le climat grande cause nationale. Cette année va être marquée par plusieurs événements internationaux lors desquels la question sensible de l'eau et du changement climatique sera abordée :

- ✓ En fin d'année 2015 se tiendra en France **la 21e conférence des parties (COP) de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNCCC)**.
- ✓ La Corée accueillera le **7e forum mondial de l'eau du 12 au 17 avril**. Et du 7 au 10 juillet, à l'Unesco, la conférence « *Our common future under climate change* », organisée

par les scientifiques français du GIEC, marquera un apport important des scientifiques aux travaux de la COP21.

Le séminaire « **eau et climat : comment se parlent scientifiques et politiques ?** » s'inscrit dans ces événements et est une occasion donnée :

- ✓ aux décideurs élus et gestionnaires d'exprimer leurs besoins et attentes en matière de connaissance sur l'impact du changement climatique sur l'eau et les milieux aquatiques, et la manière de gérer les incertitudes.
- ✓ aux scientifiques d'apporter leur éclairage et de mettre à disposition leurs connaissances.

Ce séminaire est décomposé en deux tables rondes, la première sur les modalités de planification dans un contexte incertain, la seconde sur les outils existants pour agir dans un contexte de changement climatique. Enfin des débats sur comment améliorer le dialogue au niveau local, bassin et bassin transfrontalier se déroulent l'après-midi et donneront lieu à des recommandations.



Fiche 2

DECIDER ET AGIR DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE - RETOURS D'EXPERIENCES DANS LA POLITIQUE DE L'EAU

1. PLANIFIER UNE POLITIQUE DE L'EAU EN CONTEXTE INCERTAIN

Aux différentes échelles de territoire (national, bassin, local), des processus d'élaboration de mesures d'adaptation au changement climatique sont mis en œuvre.

Au niveau national :

- ✓ **La loi sur l'eau et des milieux aquatiques de décembre 2006** est la première loi française qui prend en compte l'impact du changement climatique et parle d'adaptation au changement climatique.
- ✓ **La trame verte et bleue** a parmi ses objectifs de permettre le déplacement des aires de répartition des espèces et des habitats dans le contexte de changement climatique.
- ✓ **Plusieurs études nationale, de bassin ou locale** ont évalué la sensibilité des territoires aux risques de dégradation des ressources en eau à l'horizon de la deuxième moitié du 21ème siècle. Par exemple, « Explore 2070 » a mobilisé tous les organismes de recherche pertinents pour évaluer les impacts du changement climatique sur les Hydrosystèmes et la ressource en eau à l'échéance 2070 pour la France entière, et aider la puissance publique à élaborer des stratégies d'adaptation.
- ✓ **Le PNACC (plan national d'adaptation au changement climatique)**, adopté en 2011 précise dans son volet « eau » que le défi majeur à relever est de « *faire converger une offre d'eau qui va diminuer avec une demande qui, déjà par endroits, n'est pas satisfaite et va encore augmenter du fait du réchauffement climatique* ». L'action phare de ce volet eau est « *Développer les économies d'eau et assurer une*

meilleure efficacité de l'utilisation de l'eau. Économiser 20 % de l'eau prélevée hors stockage d'eau d'hiver, d'ici 2020 ».

Au niveau des bassins versants, en métropole et en outremer :

- ✓ les SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) 2016 – 2021 et leurs programmes de mesures sont en cours de consultation auprès du grand public et des assemblées consultatives. Des études menées au niveau national (Explore 2070) ou dans chaque bassin (par exemple, dans le bassin Artois Picardie, l'étude ICCARE¹ ou dans les bassins de la Seine et de la Somme le projet RHEXYSS²), ont permis d'intégrer le changement climatique et ses impacts dans ces nouveaux documents de planification de la politique de l'eau.
- ✓ Des sessions spéciales ont été organisées sur le thème du changement climatique pour sensibiliser les membres des comités de bassin.
- ✓ Les actions des prochains SDAGE et programmes de mesures en cours de consultation doivent être compatibles avec l'adaptation au changement climatique : rareté de la ressource dans certaines régions, nouvelles infrastructures devant résister à des situations extrêmes, etc.

En Outre-mer, la température de l'air pourrait augmenter de 0,7° C à l'horizon 2100 et les précipitations moyennes devraient diminuer en période sèche (*rapport « Le climat en France au XXIème siècle »*). En Martinique, par exemple, la mangrove située à l'interface terre-mer et ses écosystèmes liés que sont les herbiers et les récifs coralliens, seront les premiers impactés par les changements tant marins que terrestres qui pourront survenir.

¹ Etude ICCARE : étude de l'impact des changements climatiques et anthropiques sur les communautés de protistes et leur productivité dans les écosystèmes côtiers (étude en cours, menée par le Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences de Wimereux en partenariat avec l'AEAP).

² Projet REXHYSS (Impact du changement climatique sur les ressources en eau et les extrêmes hydrologiques dans les bassins de la Seine et de la Somme) : cette étude se base sur des relevés hydrométéorologiques et des modélisations pour évaluer l'influence du changement climatique sur les ressources en eau des bassins de la Seine et de la Somme à l'horizon 2100. Son rapport final (septembre 2009) conclut à une baisse importante des précipitations estivales, à une diminution de la recharge annuelle des nappes (-30%) et à une forte augmentation de l'évapotranspiration. Selon ses conclusions, le débit moyen annuel de la Somme à Abbeville pourrait se réduire de 29% à la fin du siècle.

Au niveau local, par exemple dans les zones côtières, le changement climatique aura des répercussions sur le littoral : érosion ou recul du trait de côte et hausse du niveau de la mer, accroissement de la fréquence et de l'intensité des phénomènes extrêmes (tempête et submersion marine). Le Conservatoire du littoral chargé de la protection des côtes et des rivages lacustres doit anticiper les effets des impacts attendus du changement climatique sur les littoraux. Il les intègre donc à la stratégie d'acquisition et de gestion de son patrimoine. Il a mené une étude destinée à clarifier les enjeux majeurs et les leviers d'actions dont il dispose pour adapter sa stratégie dans le contexte complexe et incertain du changement climatique. La première phase de l'étude a montré que près de 21 % du patrimoine futur du Conservatoire pourrait se trouver « maritimisé » à moyen ou long terme, de façon plus ou moins permanente. Selon les modes d'aménagement choisis et les événements, eau douce et eau salée seront départagées de façon moins nette qu'aujourd'hui.

Par ailleurs, la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ont installé, le 22 janvier 2015, le comité de suivi de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de cote, qui sera présidé par Mme Berthelot, députée de Guyane, et Mme Got, députée de Gironde.

La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte a été adoptée il y a deux ans et le comité de suivi qui vient de s'installer a pour mission d'assurer les échanges et le suivi des actions qu'elle prévoit, et de faire des propositions pour mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée du trait de côte, cohérente avec les autres politiques publiques qui s'appliquent sur le littoral tant en métropole qu'en outre-mer.

Les actions prioritaires pour 2015 sont les suivantes :

- finaliser une cartographie nationale de l'érosion littorale,
- créer un réseau national des observatoires du trait de côte,
- créer un recueil national de référence sur la dynamique littorale,
- accompagner les 5 expérimentations de relocalisation d'activités, actuellement en cours, pour déboucher sur un programme d'actions.

L'enjeu pour les collectivités du littoral et l'État consiste à anticiper l'évolution du littoral en faisant des choix d'urbanisme et d'aménagement cohérents.

2. DES BOITES A OUTILS POUR L'INFORMATION SCIENTIFIQUE AU SERVICE DE L'ACTION

Depuis quelques années, des boîtes à outils sur un territoire donné mais aussi des outils qui facilitent l'accès à l'information sur le changement climatique.

Des études ou des plans d'adaptation élaborés à l'échelle d'un bassin ou à l'échelle locale contiennent un état des lieux et des constats sur le territoire concerné, ainsi que des mesures à mettre en œuvre. C'est le cas de l'étude prospective ambitieuse Garonne 2050 ou du plan de bassin d'adaptation au changement climatique sur le bassin Rhône Méditerranée. Ces documents sont disponibles pour tous les publics.

Plan de bassin d'adaptation au changement climatique

Le préfet coordonnateur de bassin, le président du comité de bassin et les présidents des cinq conseils régionaux de Franche-Comté, de Bourgogne, de Rhône-Alpes, de Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du Languedoc-Roussillon y ont adopté le 28 mai 2014 un plan de bassin d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau. Basé sur une synthèse des connaissances existantes et sur une évaluation de la vulnérabilité des territoires pour différents enjeux dont la ressource en eau, ce plan est conçu comme une boîte à outils permettant de proposer des mesures d'adaptation structurantes pour les territoires les plus vulnérables.

<http://www.eaurmc.fr/climat.html>

Des outils scientifiques pour sensibiliser, informer et communiquer sur le changement climatique et ses impacts grâce aux sciences.

WIKLIMAT, ouvert en 2013 est une plate-forme collaborative développée dans le cadre du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC). Elle offre la possibilité à chacun de se documenter sur les initiatives françaises en matière d'adaptation au

changement climatique et à chaque acteur de partager avec le plus grand nombre son expérience et ses réalisations.

<http://wiklimat.developpement-durable.gouv.fr/index.php/Wiklimat:Accueil>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Mise-en-ligne-de-la-plate-forme.html>

« **DRIAS, les futurs du climat** », ce site internet piloté par Météo-France met à disposition des projections climatiques régionalisées réalisées dans les laboratoires français de modélisation du climat (IPSL, CERFACS, CNRM-GAME). Les informations climatiques sont délivrées sous différentes formes graphiques ou de données numériques.

<http://www.drias-climat.fr/commande>



Fiche 3

QUELS IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES ?

En France, le rapport dirigé par Jean Jouzel, vice-président du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sur « **le climat de la France au 21e siècle** », remis à la Ministre Ségolène Royal, en septembre 2014, confirme à horizon proche (2021-2050) notamment :

- ✓ la hausse des températures moyennes comprises entre 0,6°C et 1,3°C. Cette hausse devrait être plus importante dans le sud-est de la France ;
- ✓ L'augmentation du nombre de jours de vagues de chaleur en été compris entre 5 et 10 jours voire de 5 à 10 jours dans le quart sud-est ;
- ✓ la diminution des jours anormalement froids en hiver (jusqu'à 6 jours dans le nord-est de la France) ;
- ✓ une légère hausse des précipitations moyennes, en été comme en hiver, avec une forte incertitude sur leurs distributions géographiques.

De plus, l'année 2014 est l'année la plus chaude jamais mesurée depuis 1880 dans le monde et en France avec une température moyenne annuelle dépassée de + 1,2°C. De son côté, Le GIEC a très récemment réévalué à 0,06 °C l'élévation des températures moyennes pour la période 1951 – 2010 en France.

1. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SON IMPACT SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La France est constituée de 270 000 kilomètres de cours d'eau, de fleuves et de ruisseaux. Le territoire français reçoit également chaque année près de 480 milliards de m³ de

précipitations, qui, soit s'évaporent (61%), soit alimentent les cours d'eau (16%), soit s'infiltrent dans le sol pour alimenter nos réserves souterraines.

Toutes ces ressources en eau risquent d'être affectées par les effets du changement climatique. En effet, le réchauffement climatique (hausse des températures atmosphériques moyennes) entrainera une hausse des températures des cours d'eau, fleuves, lacs etc. avec des modifications tant sur les milieux aquatiques et en particulier les poissons et leurs activités (notamment les fonctions d'alimentation, de respiration et de déplacement), que sur la ressource en eau : réduction des débits hydrologiques, aggravation de la mauvaise qualité de l'eau, réduction des zones humides et de leur biodiversité,...

Avoir une ressource en moins grande quantité et de plus mauvaise qualité aura pour conséquence d'accentuer les conflits entre les usages liés à l'eau (domestiques, agricoles, industriels et environnementaux).

2. DES DEBITS DE RIVIERE SOUS SURVEILLANCE

Dès 2050, il est prévu une baisse de 20 à 30% du débit annuel moyen des cours d'eau dès 2050. Dans les régions françaises du sud-ouest et dans le nord, la baisse sera plus forte, aux alentours de 50%³. Cette baisse du débit sera accompagnée de sécheresses plus longues sans diminuer le risque de crues qui s'élèverait dans certaines régions, en particulier dans le sud-est.

Une étude menée par l'Onema et l'Irstea en 2013⁴ confirme une tendance à la raréfaction de la ressource en eau et une aggravation des étiages (niveau le plus bas d'un cours d'eau) dans plusieurs régions de la moitié sud de la France. Elle confirme également des situations contrastées entre les régions et selon les périodes de l'année. Bâtie sur un vaste réseau de surveillance de 250 stations et sur 40 années de mesures de débit, cette étude avait pour objectif de détecter l'évolution des plus faibles débits d'eau en été dans les zones peu influencées par l'homme et ses activités et son éventuel lien avec le changement climatique. Les résultats de l'étude démontrent une augmentation de la durée et de la sévérité de la baisse des débits des cours d'eau sur de vastes portions du territoire.

³ Source : cahier spécial Pour La Sciences en partenariat avec l'INRA - science et impact - L'adaptation au changement climatique ; article « Anticiper une diminution de la ressource en eau » ; Florence Habets - CNRS, Philippe Merot - Inra, Bernard Itier - Inra, Alban Thomas- INRA
⁴ Comprendre pour agir « Evolutions observées dans les débits des rivières en France »

3. LES CONSEQUENCES DES DEFICITS HYDRIQUES SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

La bonne santé des poissons dans les eaux douces dépend de facteurs environnementaux : la température de l'eau, la quantité d'eau, la qualité de l'eau (oxygène dissous, concentrations de polluants), et enfin les conditions hydro-morphologiques du cours d'eau. Le manque d'eau peut conduire à la fragmentation des milieux aquatiques en rendant certains obstacles (naturels ou non) infranchissables ou en supprimant des connexions à des périodes critiques comme la période de fraie par exemple. Les poissons migrateurs, mais aussi des poissons comme le brochet, ne pourront plus se déplacer pour dérouler leur cycle de vie, par exemple pour atteindre leurs sites de ponte spécifiques pour se reproduire. De la même manière, une baisse des niveaux d'eau excessive au printemps et en été peut rendre de nombreux obstacles infranchissables pour les saumons et ainsi empêcher leur reproduction, particulièrement sur de grands axes comme celui de Loire-Allier ; une partie des saumons risque de ne pas pouvoir atteindre les zones fraîches de l'amont pour survivre pendant l'été.

4. LES EFFETS DE LA TEMPERATURE SUR LA RESSOURCE EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

La hausse de la température de l'eau entraîne un stress thermique pour les populations de poissons. La canicule de 2003 avait entraîné la mort d'un nombre notable d'anguilles alors que cette espèce présente une tolérance à la température parmi les plus élevées de la faune piscicole française (température létale : 39 °C). Ce stress thermique peut rendre l'organisme plus sensible à d'autres facteurs (pollution et pathogène notamment) et donc le fragiliser. L'augmentation de la température de l'eau accélère également les phénomènes d'eutrophisation, le développement de cyanobactéries. Ces phénomènes impactent la ressource en eau utilisée pour produire de l'eau potable par exemple. Des déséquilibres physico-chimiques apparaissent, ainsi, une hausse de la température de l'eau est bien souvent corrélée avec une diminution des concentrations d'oxygène dissous (jusqu'à l'anoxie parfois), paramètre clef de nombreux processus biologiques et de la survie des organismes vivants.

Le réchauffement climatique et la hausse de la température de l'eau induisent un changement des aires de répartition pour les poissons. A l'échelle de la métropole ces évolutions sont déjà observées. Ainsi, les aires de répartition des espèces d'eau froide glissent vers l'amont des cours d'eau. C'est le cas par exemple pour la truite ordinaire ou le chabot.

La ressource en eau et les milieux aquatiques déjà fortement sollicités par l'homme font



l'objet avec le changement climatique d'inquiétudes fortes. Dans la collection « comprendre pour agir », l'Onema avec le bureau d'étude Biotope a publié « *les poissons d'eau douce à l'heure du changement climatique : état des lieux et pistes pour l'adaptation* ». Cet ouvrage donne un aperçu des connaissances actuelles sur le changement climatique et ses conséquences sur l'hydrologie des cours d'eau français en métropole et sur la biodiversité aquatiques ».

<http://www.onema.fr/IMG/pdf/CPA-POISSONS-complet.pdf>

Fiche 5

LE ROLE DE L'ONEMA DANS L'INTERFACE ENTRE SCIENCE ET POLITIQUE

L'Onema est un établissement public de l'Etat créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. C'est l'organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques. Il anime la recherche et le développement en appui à la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau ; il coordonne le système d'information sur l'eau. Il contribue à la surveillance des milieux aquatiques et au contrôle de leurs usages. Il participe à leur restauration et à la préservation de la biodiversité en apportant son appui technique aux acteurs de la gestion de l'eau, au niveau territorial et de bassin.

Science et politique de l'eau : une rencontre nécessaire pour la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau

Quelles sont les conséquences de la contamination des sédiments par des polluants chimiques sur les espèces aquatiques ? Quels sont les effets des zones urbaines sur la qualité et la quantité des eaux souterraines ? Quel est l'impact du changement climatique sur les ressources en eau ? Comment déterminer les concentrations des métaux dans les eaux de surface ?

De 2010 à 2013, au niveau européen, la France (Onema et la Commission européenne (DG recherche) a assuré avec la commission européenne l'animation d'une activité d'interface entre sciences et politiques publiques, destinée à améliorer la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau au travers d'un meilleur usage de la connaissance scientifique.

Cette activité d'interface se nomme SPI (sciences policy interface) et ses objectifs ont été de :

- ✓ faire un inventaire des besoins et des questions scientifiques issus de la mise en œuvre de la DCE,

- ✓ croiser ces questions avec les résultats de recherche existants en Europe,
- ✓ faciliter le transfert de ces résultats pour une utilisation accrue par la communauté des décideurs et gestionnaires,
- ✓ identifier les besoins de recherches futurs ainsi que leur urgence dans le temps.

Une telle interface nécessite entre autres choses une médiation créative et organisée, des relais aux échelons européen, national, régional et local, des capacités de traduction et de synthèse, des outils adaptés de communication et d'archivage, des structures de rencontres entre les deux communautés et des ambassadeurs enthousiastes dans chacune des deux communautés.

Des rendez-vous récurrents réunissant des représentants du monde de la recherche et de la gestion de l'eau opérationnelle se sont déroulés depuis 2010 sur des thématiques comme l'apport d'une stratégie faisant appel à la notion de services écosystémiques dans la mise en œuvre de la DCE en vue de l'atteinte du bon état écologique ou sur Comment améliorer le flux de la connaissance pour relever les défis de la DCE ?

Le séminaire du 3 février 2015 s'intègre dans la continuité de ces rendez-vous autour de la problématique du dialogue entre scientifiques et politiques.

www.onema.fr

www.eaufrance.fr

Fiche 6

LES AGENCES DE L'EAU ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les six agences de l'eau sont des établissements publics de l'État dont la mission est de favoriser une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques.

L'adaptation au changement climatique passera par l'eau. En effet, différentes études menées montrent que les bassins hydrographiques français seront impactés, différemment selon les territoires. Les conséquences de ce changement climatique sont nombreuses et variées sur la ressource en eau : baisse du débit des cours d'eau, notamment à l'étiage, hausse des températures de l'eau et avec des effets sur la qualité de l'eau et les espèces qui la peuplent, le risque de remontée de biseau salé sur la frange littorale ou l'accentuation du risque d'inondation.

L'anticipation est donc de mise.

Les plans de gestion des eaux s'adaptent

En cours de consultation, les futurs plans de gestion des eaux des différents bassins hydrographiques qui s'appliqueront pour les années 2016-2021, renforcent les modalités de prise en compte du changement climatique. Il en est de même pour les programmes de mesures (actions à mettre en œuvre) adossés au plan de gestion.

A titre d'exemple

Le plan de gestion du bassin Loire-Bretagne propose de limiter à 10 ans (ou 15 ans selon l'usage) les autorisations de prélèvement d'eau. Le programme de mesures, quant à lui, prévoit 500 actions facilitant l'adaptation au changement climatique dont la moitié concerne des économies d'eau.

Le plan de gestion du bassin Rhône-Méditerranée propose le retour à l'équilibre quantitatif de 85 bassins versants et masses d'eau souterraine. Il veut également éviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées.

Chaque orientation du plan de gestion du bassin Adour-Garonne intègre les risques et les effets du changement climatique.

Les orientations et les dispositions du plan de gestion du bassin Artois-Picardie sont considérées comme compatibles avec le changement climatique. 60% d'entre elles présentent peu de risques quelle que soit l'ampleur du changement climatique à venir. Les 40% restantes (limitation des rejets dans le milieu, favorisation de l'infiltration...) permettent de minimiser les risques.

Le projet de plan de gestion du bassin Seine-Normandie préconise des mesures d'adaptation à ces changements ou d'atténuation de leurs effets.

Le plan de gestion du bassin Rhin-Meuse propose le renforcement de certaines mesures existantes et en intègre de nouvelles : création de zones tampons en sortie de station d'épuration ou de réseau de drainage permettant un abattement supplémentaire de la pollution, développement des programmes de recherche/développement et des procédés innovants...

Les programmes d'intervention des agences de l'eau proposent déjà des solutions

Dans le domaine opérationnel, le programme d'intervention des agences de l'eau comprend des actions en faveur des économies d'eau. Il est en cela cohérent avec la mesure phare du plan national d'adaptation au changement climatique, qui fixe pour objectif une économie de 20 % d'ici 2020. Les actions pouvant être financées couvrent aussi bien les économies d'eau dans les collectivités, dans l'industrie que dans l'agriculture. D'autres actions peuvent concerner la récupération des eaux de pluie. Plus généralement, certaines interventions « classiques » ont un lien avec l'adaptation au changement climatique : renaturation des cours d'eau et préservation des zones humides (rôle à jouer en termes de régulation des eaux aussi bien en période d'inondation que d'étiage), alimentation en eau potable (fiabilisation des interconnexions)...

Un rôle de sensibilisation, d'information

Sur les impacts du changement climatique et de sa nécessaire adaptation, les agences de l'eau développent depuis ces dernières années des partenariats, initient des études pour accroître leur connaissance et mettent en œuvre des actions de communication pour partager les enjeux. Les agences de l'eau partagent parfois cette problématique dans un cadre de coordination international pour les bassins transfrontaliers.

A titre d'exemple

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, des idées neuves pour l'adaptation ont été rassemblées dans un « plan de bassin d'adaptation au changement climatique », porté par un regroupement inédit de 7 grands responsables du Sud-Est : le préfet coordinateur de bassin, le président du comité de bassin et les présidents des 5 régions, PACA, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Bourgogne et Franche Comté. Des idées neuves présentées dans un film d'animation réalisé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et qui vont de la désimperabilisation des sols à la chasse aux gaspillages d'eau en passant par la renaturation des cours d'eau.

Colloque « Eau et changements globaux, quels choix pour le Grand Sud Ouest – Colloque organisé par l'agence de l'eau Adour-Garonne, novembre 2014

Le projet Amice mené sur le bassin versant de la Meuse a permis de définir une stratégie commune d'adaptation aux impacts du changement climatique. Il a

impliqué 17 partenaires issus des 4 pays concernés : la France, la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la DREAL Rhône-Alpes organisent les « Rencontres Rhône-Méditerranée de l'adaptation au changement climatique : des idées neuves pour nos plans d'actions territoriaux », le 29 avril 2015 à Lyon.

www.lesagencesdeleau.fr